



GROUPE FOLKLORIQUE : LA BOURREE DU CARLADES

Fiche technique

Conditions particulières :

Accueil

- Un vestiaire propre fermant à clé pour l'habillage,
- Des boissons fraîches durant la prestation,
- Un repas froid après notre production pour nos danseurs et musiciens (optionnel selon accord téléphonique préalable).

Scène

- Un podium au plancher solide 30 à 40 m², stade et non glissant, ainsi que 4 chaises sans accoudoir,
- Podium ou parquet si possible couvert ou à l'ombre.

Assurances

- Le demandeur devra contracter une assurance Responsabilité Civile couvrant tout accident pouvant porter préjudice aux membres du groupe : la bourrée du carladès,
- Le demandeur s'engage à prendre en charge tout accident survenu au cours du spectacle ou du défilé.

Autres

- Étant donnée la grande valeur de nos instruments de musique et costumes folkloriques, en cas de mauvais temps, l'organisation devra prévoir un lieu abrité pour les évolutions. Rien ne se déroulera à l'extérieur si les intempéries risquent d'endommager les costumes et instruments. Les frais de déplacement restent bien sur à la charge du demandeur.

Conditions financières

- L'indemnisation de production du groupe la bourrée du carladès et de 300€ payable sur facture après le spectacle,
- Prise en charge, par l'organisation, du transport aller et retour, soit en bus tourisme, soit en voitures particulières (selon éloignement). Nous consulter pour devis,
- Le montant total (production + transport) sera remis (en contre partie d'une facture) à nos trésorière ou son représentant en fin de production.